

SÉANCE DU 3 AVRIL 2023

Convoqué le 28 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 03 avril, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Secrétaire de séance : Madame Gladys CHAVOUET

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé

2023-14 POINT DUR LES TRAVAUX

La commission travaux s'est réunie le 22 mars. Les 3 sujets principaux traités étaient :

- Réseau d'eau : choix de la société Eurovia car moins disante (le coût de raccordement bien compris dans le prix).
- Route d'Hotton : rendez-vous avec 1^{er} adjoint de Huisseau (400 mètres linéaires en commun). Pas de travaux prévus en 2023.
- Chauffage de la salle polyvalente : choix de la société EDL
 - Retrait et remplacement des plaques chauffantes pour un montant de 10 273,72 €
 - Aérotherme intéressant (test du bruit plutôt concluant). Avec une augmentation de l'isolation de 30 cm, nous ferons des économies

En complément :

- Les travaux de soubassement de l'école seront réalisés au mois de juillet.
- Après plusieurs interventions du chauffagiste, la chaudière de l'école refonctionne.
- Travaux de sécurisation de la RD105 : des tests avec des écluses temporaires seront placées à partir du 26 mai.
- Nous sommes subventionnés par le Département à hauteur de 69 500 € pour les travaux les travaux de sécurisation.

2023-15 DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTAIRE

Afin de réaliser des économies d'énergie, nous souhaitons réaliser des travaux à la salle polyvalente :

- Pose d'un nouveau système de chauffage :
 - Entreprise EDL : 8 561,44 € H.T.
 - Entreprise LMC Elec : 9 858,09 € H.T.
- Isolation des combles :
 - Entreprise DAMAS : 11 502,20 € H.T.
 - Entreprise AEP Rénovation : 7 188,84 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de réaliser ces travaux indispensables et de retenir l'entreprise EDL pour le chauffage et l'entreprise DAMAS pour l'isolation car le critère R est plus performant.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire dans le cadre du Fonds de concours communautaire pour le remplacement du système de chauffage et l'isolation des combles de la salle polyvalente à hauteur de 50 % avec un autofinancement de 50 % et à signer toutes pièces afférentes à cette demande.

2023-18 DETR

Madame le Maire expose le projet suivant : aménagements de sécurité Route Départementale n° 105.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 175 435,00 euros H.T.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ce projet est éligible à la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- adopte le projet d'aménagements de sécurité Route Départementale n° 105 pour un montant de 175 435,00 euros H.T.
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	H.T.	T.T.C.	Recettes	H.T.	T.T.C.
Travaux	175 435,00	210 522,00	DETR	70 800,00	84 960,00
			Département	69 500,00	83 400,00
			Autofinancement	35 135,00	42 162,00
TOTAL	175 435,00	210 522,00	TOTAL	175 435,00	210 522,00

- sollicite une subvention de 70 800 euros HT au titre de la DETR, soit 40 % du montant du projet.
- charge Madame le Maire de toutes les formalités.

2023-17 DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Le nombre de fuites sur le réseau d'eau dans le secteur de Montour est en nette augmentation (3 fuites importantes sur 1,2 km en 2022). Notre rendement est passé de 85 à 68 %.

Il est urgent de procéder à un renouvellement des canalisations sur ce secteur.

La société Eurovia a été retenue pour un montant de travaux HT de 78 777 euros.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à demander une subvention à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de l'appel à projets pour le remplacement des conduites d'eau potable fuyardes à hauteur de 50 % et à signer toutes pièces afférentes à cette demande.

2023 18 SERVICE PÉRISCOLAIRE

Tarifs du périscolaire : 20 € par mois.

Le périscolaire (avec aide aux devoirs) nous revient à environ 530 € par mois.

Pour 4 enfants inscrits (2 de Baccon et 2 de Huisseau) nous percevons 80 € par mois.

Nous devons mener une réflexion : se renseigner auprès de la Région pour savoir s'il est possible de transférer les enfants de Baccon à Huisseau pour le périscolaire et prendre en charge les frais de transport d'un montant de 35 € par enfant et par an.

Ce service étant trop déficitaire, nous pourrions envisager de le fermer.

2023-19 CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Dotation perçue par la communauté de commune puis reversée aux communes en fonction de leurs compétences. La commune de Baccon devrait percevoir 56 439€.

Suite à une erreur de calcul du service instructeur, nous devons reverser 5 022 € à la Communauté des Communes.

A partir de l'an prochain, les demandes d'urbanisme seront réglées à l'acte.

Approbation de la CLET à l'unanimité.

2023-20 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023

- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	150 €
- ASSOCIATION SPORTIVE BACCON HUISSEAU FOOT	600 €
- SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
- FNACA	45 €
- JOIE DE VIVRE A BACCON	165 €
- CLIC ENTRAIDE UNION	150 €

2023-21 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,72 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,30 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2023-22 COMPTE DE GESTION 2022 COMMUNE

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2022 de la commune dressé par Madame la Comptable Public, considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif, le Conseil Municipal autorise le Maire à le signer.

2023-23 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 COMMUNE

Le Compte Administratif 2022 est présenté par le Maire et examiné par le Conseil Municipal.

Le résultat global de clôture s'élève à 267 192,47 € dont 104 118,34 € en section d'investissement et 163 074,13 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Charles MALAUZAT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif.

2023-24 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 COMMUNE

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le Compte Administratif de la Commune de BACCON qui fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de : 104 118,34 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 163 074,13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

- Compte 002 – Résultat positif de fonctionnement reporté : 163 074,13 €
- Compte 001 – Résultat positif d'investissement reporté : 104 118,34 €

2023-25 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2023 de la commune.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- | | |
|------------|--------------|
| - Dépenses | 546 732,87 € |
| - Recettes | 546 732,87 € |

Section d'investissement :

- Dépenses	323 411,21 €
- Recettes	323 411,21 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2023-26 COMPTE DE GESTION 2022 EAU

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2022 du service de l'eau de la commune de Baccon dressé par Madame la Comptable Public, considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif, le Conseil Municipal autorise le Maire à le signer.

2023-27 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 EAU

Le Compte Administratif 2022 est présenté par le Maire et examiné par le Conseil Municipal. Le résultat global de clôture s'élève à 231 658,70 € dont 82 909,91 € en section d'investissement et 148 748,79 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Charles MALAUZAT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif.

2023-28 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le Compte Administratif du service de l'eau de la Commune de BACCON qui fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de : 82 909,91 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 148 748,79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

- Compte 002 – Résultat positif de fonctionnement reporté : 148 748,79 €
- Compte 001 – Résultat positif d'investissement reporté : 82 909,91 €

2023-29 BUDGET PRIMITIF EAU 2022

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2023 du service de l'eau.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	201 324,39 €
- Recettes	201 324,39 €

Section d'investissement :

- Dépenses	244 947,97 €
- Recettes	244 947,97 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2023-30 QUESTIONS DIVERSES

- Départ de Clémence Bouffet pour un poste à plein temps au 30 avril.
- Un questionnaire élaboré par 1000 cafés a été distribué à tous les habitants pour faire remonter leurs avis concernant le Mocquesouris café.
- LogemLoiret : livraison des logements prévu fin août : 8 pavillons dont 4 sont réservés à la commune pour le choix du locataire (4 personnes se sont déjà positionnées). Les loyers des logements varient entre 385 € à 434 €.
- Cabinet du kinésithérapeute : ouverture prévue début juin.
- Rappel sur l'organisation de la Commémoration du 8 mai.

- Prochain conseil prévu le 22 mai.
- Permanences des états des lieux de la salle polyvalente :
 - 3 et 4 juin (Joffrey)
 - 21 au 23 juillet (Gladys)
 - 5 août (Antoine)
 - 20 août (Sophie)
 - 9 septembre (Anita)
 - 14 octobre (Régis)
 - 21 et 22 octobre (François)
- Rencontre avec les tuteurs de Madame Charpentier qui vont se charger de la succession et prendre en charge les frais d'obsèques de Monsieur CHARPENTIER.
- Prévoir une démonstration de boxe thaïlandaise pour les jeunes de Baccon

Mme Anita BENIER

M. Régis VRAIN

M. Charles MALAUZAT

M. Antoine PRÉVOST

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

Mme Céline CHAUVET

M. François MOREAU

M. Joffrey BARALLE

M. Bruno BOURGEOIS

Mme Gladys CHAVOUET

M. Christian POUSSET

M. Éric LANGÉ

M. Nicolas d'ABOVILLE

Mme Sophie LE NOAN